

21 novembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries **tenue le 21 novembre 2017, à 19 h 45** au siège social, 643, avenue du Cénacle, Québec, sous la présidence de M. René Dion, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Étaient présents :

DION, René	Président
BÉDARD, Nancy	Commissaire représentante du comité de parents - secondaire
BLANCHET, Yvon	Commissaire
BRASSARD, Bernard	Commissaire
BRASSARD, Josée	Commissaire
CHABOT, Hélène	Commissaire
FORTIN, Mélanie	Commissaire
GIROUX, Claude	Commissaire
LIZOTTE, Dominique	Commissaire
MORASSE, Stéphanie	Commissaire représentante du comité de parents - d'élèves HDAA
PAINCHAUD, Marie-France	Commissaire
TURCOTTE, Clément	Commissaire
ASSELIN, Marie-Claude	Directrice générale
FOURNIER, Annie	Directrice générale adjointe
SAVARD, Yves	Directeur général adjoint
CHOUINARD, Martine	Secrétaire générale

Étaient absents :

CARON, Brigitte	Commissaire représentante du comité de parents – primaire et secondaire
HUDON, René	Commissaire
GENEST, Marie-Pier	Commissaire représentante du comité de parents - primaire
RATTÉ, Catherine	Commissaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, monsieur René Dion déclare la séance ouverte.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée, ce que la secrétaire générale confirme.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président constate que le quorum requis par la Loi est atteint.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Hélène Chabot d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification de la procédure de convocation.
3. Vérification du quorum.

4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Période de questions accordée au public.
6. Dénonciation d'intérêts.
7. Action collective.
8. Communication du président.
9. Communication de la Direction générale.
10. Questions et commentaires des commissaires.
11. Levée de la séance.

CC-17/18-043

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ACCORDÉE AU PUBLIC

Aucune question n'est formulée par le public.

6. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS

Mme Martine Chouinard rappelle aux commissaires qu'ils doivent informer le président lors d'un possible conflit d'intérêts les concernant.

7. ACTION COLLECTIVE

(Discussion tenue en séance de travail le 21 novembre 2017)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-00007-138 à l'encontre de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« **Action collective** »);

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

CONSIDÉRANT la signification de la Demande introductive d'instance en action collective à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries le 22 juin 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries a avisé ses assureurs de l'Action collective;

CONSIDÉRANT l'acte d'intervention forcée (Appel en garantie des assureurs responsabilité) déposé à la Cour le 30 octobre dernier à l'encontre des assureurs de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries dans le dossier de l'Action collective;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries désire que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs;

Il est proposé par M. René Dion et résolu :

- de mandater M^{me} Martine Chouinard, Secrétaire générale, à informer les procureurs ad litem de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, soit le cabinet Morency société d'avocats, que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries exige que toutes discussions de règlement avec les demandeurs dans le présent dossier soient confidentielles et conditionnelles à une entente au préalable avec ses assureurs visés par l'Appel en garantie.

CC-17/18-044

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a aucune communication.

9. COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il n'y a aucune communication.

10. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

LE PRÉSIDENT,

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE,

René Dion

Martine Chouinard